

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**Séance du 9 juillet 2014**

---

Le 9 juillet 2014, à 20h00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie José CARLAC, Maire.

**Présents** : Marie-José CARLAC, Alain PERRON, Annie LE GOFF, Monique LE CREN, Michel LE ROUX, Françoise TROUBOUL, Cédric CAUDEN, Géa MEESTERBERENDS, Jean-Louis CANTIN, Hélène LUQUOT, Jean-Paul HARRE, Isabelle HELOU, Christian LE FLOCH, Nathalie BOULBEN.

**Absent excusé** : André PERON

Secrétaire de séance : Christian LE FLOCH

Le compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2014 sera modifié à la demande de l'opposition municipale et soumis à approbation lors du prochain conseil.

### **TRAVAUX DE VOIRIE 2014**

La consultation a été réalisée pour la dernière partie de la VC4 (de Kergoff d'en Bas à l'entrée du Bourg), soit 750 mètres au lieu de 1 km prévu, et pour le PDIC 2014 concernant la rue de l'Ecole, la VC9 à hauteur de Kerbrestou, et Saint-Urlo.

Trois offres sont parvenues en mairie et s'établissent comme suit :

	VC4	PDIC	TOTAL
COLAS	33 571,25 € HT	32 831,20 € HT	66 402,45 € HT
EUROVIA	35 914,00 € HT	32 017,22 € HT	67 931,22 € HT
PIGEON BRETAGNE SUD	35 021,25 € HT	31 107,60 € HT	66 128,85 € HT

Pour rappel, l'estimation établie par la DDTM en septembre 2013 était de 40 701,25 € HT pour la VC4 et de 45 093,40 € HT pour le PDIC, soit un total de 85 794,65 € HT.

A noter également que l'entreprise COLAS a proposé une variante COMPOMAC pour la VC 9, Saint Urlo et la VC4, pour un montant global de 59 990,90 € HT. Après renseignements auprès de communes ayant expérimenté la variante et après information auprès des services techniques, il a été décidé de ne pas retenir cette variante.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide donc de retenir la proposition de l'entreprise PIGEON BRETAGNE SUD pour un montant de 66 128,85 € HT (79 354,62 € TTC), en raison de la qualité de son offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du prix, et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- 1) Le 9 juillet à 14h30 s'est réuni la commission affaires agricoles et environnement. La convocation a été envoyée la veille en raison d'un malentendu. Cette réunion avait pour objet une présentation informelle des prescriptions du Préfet pour la procédure d'Aménagement Foncier avant une présentation prochaine à la Commission Communale d'Aménagement Foncier.

Les prescriptions présentées sont proches des documents de pré-étude établis par le Cabinet Nicolas et Le Bihan Ingénierie. Il en ressort également que la procédure d'Aménagement Foncier devrait être un atout pour la préservation des espaces naturels de la Commune.

La Commission Communale d'Aménagement Foncier devrait se tenir la première quinzaine de septembre pour une mise à enquête publique concernant le périmètre de la procédure, les prescriptions du Préfet et les documents de pré-étude, la première quinzaine de novembre.

- 2) L'opposition municipale sollicite une tribune dans le bulletin municipal pour exposer les raisons de sa position lors des votes en Conseil Municipal. La majorité rappelle que le bulletin municipal n'a pas vocation à exprimer les points de vue politiques. La majorité considère néanmoins que la demande est légitime et accepte que le compte rendu de séance soit complété

par le point de vue de l'opposition afin de bien rendre compte des débats. Décision sera prise ultérieurement.

3) Epareuse – situation de la consultation :

3 entreprises ont été consultées et 9 machines présentées. Une analyse de ces différentes machines a été réalisée en fonction de multiples critères (conception, poids, puissance, délai, prix, reprise de la machine actuelle).

3 machines ensuite présélectionnées :

- Kühn présentée par SOFIMAT : 24 400 € TTC reprise 3000€
- Ferri présentée par SDMA : 28360 € TTC reprise 5000€
- Norematt (vente directe) : 29400 € TTC reprise 1500 €

Ces machines sont toutes robustes et adaptées aux besoins de la Commune. Alain PERRON précise tout de même que plusieurs éléments avantage la proposition de SDMA. La machine Ferri est garanti 2 ans pièces et main d'œuvre tandis que les deux autres sont garanties 1 an. Le délai de livraison est plus intéressant pour la machine Ferri également et la reprise de l'ancienne machine est plus forte.

Le choix du Conseil Municipal après présentation de tous ces éléments décide de choisir la machine Ferri.

4) Commémorations du 28 juin 2014

Monsieur Le Guilchet a souhaité intervenir pour faire une mise au point suite au discours de Monsieur Le Pendeven, Président de l'ANACR, à la fosse de Rosquéo lors des commémorations du 28 juin dernier. Certains éléments s'avèrent inexacts et demande à rétablir la vérité.

Cette mise au point paraîtra dans le bulletin municipal.

5) Monsieur HARRE Jean-Paul demande à étudier le changement de lieu des festivités du 14 juillet pour les années à venir afin d'éviter le montage du chapiteau. En effet, la mise en place du chapiteau est difficile et il y aura de moins en moins de monde à venir prêter main forte. Cette proposition sera étudiée.

6) Il demande également à aménager autour de services techniques prochainement.

7) Enfin, Madame le Maire informe les conseillers municipaux que le pot des estivants aura lieu le 13 juillet à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.